

Réunion du mardi 18 juillet 2017

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 18 juillet 2017, à 19 heures, sous la présidence de Gilles LEFEBVRE, maire.

Présents : Mmes LEFEBVRE Arlette, DURIEUX Martine.

MM. LEFEBVRE Gilles, DELARUE Jacky, DELARUE Alain, PREVEL Lionel, FOYER Jacques.

Absents excusés : Jean-Pierre MARIE (pouvoir Arlette LEFEBVRE), Philippe ANGOT (pouvoir Gilles LEFEBVRE), LEHUGEUR Nicolas (pouvoir Martine DURIEUX)

Absent non excusé : Benoît FLEURY

A été nommé secrétaire de séance : DELARUE Alain

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Qui ont pris part à la délibération	: 07

Date de la convocation : 27 juin 2017

Convention de financement du service urbanisme de la communauté de communes Cingal Suisse Normande - Délibération n°29-2017

Le maire informe le conseil municipal que la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) n'instruit plus (mail du 05 juillet 2017) les documents d'urbanisme pour les communes dotées d'une carte communale depuis le 1er janvier 2017.

La communauté de communes Cingal Suisse Normande disposant de son propre service, le maire propose au conseil municipal d'adhérer au service de la CCSN et d'accepter les conditions de la convention annexée à la présente délibération, à compter du 1er juillet 2017.

Indemnités des élus- Délibération n°30-2017

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation de l'indice de référence concernant l'indemnité des élus, conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 applicable au 1er janvier 2017, dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale.

Taxes directes- Délibération n°31-2017

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le retrait du taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises voté par erreur dans la délibération n°2017/21 en date du 09 juin 2017.

Plan d'action frelon asiatique - Délibération n°32-2017

Le maire expose au conseil municipal la volonté du département de s'organiser pour lutter contre le frelon asiatique. Pour y parvenir la Fredon de Basse Normandie a été chargée de décliner le plan d'action pour le Calvados, ce plan ayant pour vocation de protéger l'économie apicole mais aussi les populations et la biodiversité face à ce danger sanitaire qui progresse en France à une vitesse vertigineuse.

Au vu de l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en date du 27 avril 2017,

De la participation de la Communauté de Communes de Cingal-Suisse Normande au plan de lutte collective contre le frelon asiatique,

Au vue de la convention fournie par la FREDON de Basse-Normandie

Le conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention relative à la participation de la commune d' Estrées la Campagne l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017.

Sinistre voie communale n° 4 - Délibération n°33-2017

Le maire informe le conseil municipal qu'un tracteur agricole appartenant à M. Jean-Luc Hiblot de Grainville-Langannerie a brûlé sur la voie communale n° 4 reliant Estrées à Bretteville-le-Rabet, le 21 juin 2017, entraînant une dégradation de la chaussée et la présence de résidus (pneus, carburant, huiles...) qui ont nécessité l'intervention de Voire Services pour leur élimination en décharge contrôlée. Le montant de la prestation s'élève à 715 euros TTC. L'entreprise Pierre de Gouvix a également été sollicitée pour établir un devis pour la remise en état de la chaussée qui s'élève à 2964 euros TTC. Ces deux documents ont été transmis à la compagnie d'assurances en vue de leur remboursement.

Retrait de la commune déléguée de Guilberville et adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre au SDEC ENERGIE– n° 2017/34

Dans un courrier daté du 10 juillet 2017, le comité syndical du SDEC Energie a acté les modalités de retrait de la commune déléguée de Guilberville au 31 décembre 2017 et la demande d'adhésion de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Après discussion, le conseil municipal autorise le retrait du SDEC Energie de la commune déléguée de Guilberville et l'adhésion au SDEC Energie de la communauté de communes Cœur de Nacre.

Plan défense incendie - Délibération n°36-2017

Le maire rend compte au conseil municipal de l'obligation de publier au plus tard le 31 décembre 2017 un arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie, à compter de l'entrée en vigueur du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du Calvados (09 février 2017). En prévision de cet arrêté, le maire a sollicité le concours de l'Entreprise Saur pour réaliser un devis correspondant au contrôle technique des poteaux incendies et à leur géolocalisation.

Convention restaurant Clé en Main à Urville - Délibération n°37-2017

En prévision du repas des seniors offert par le CCAS, qui est fixé au dimanche 15 octobre 2017, le conseil autorise le maire adjoint Martine Durieux à signer la convention avec le restaurant La Clé en Main, à Urville. (14)

Communication du Maire

Accessibilité mairie : Le maire informe le conseil que la demande de subvention au titre de la DETR pour la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie (rampe et sanitaire handicapé) a été validée (1021 euros).

Registre d'accessibilité : le maire expose au conseil municipal l'obligation de mettre en place un registre d'accessibilité avant la fin de l'année 2017. La mise aux normes des toilettes de la mairie ayant été réalisée par M. Gallot, reste à poser la main courante à la salle de réunion et la signalétique.

Projet aménagement RD 131: le maire rend compte de la réunion du lundi 17 juillet 2017 avec le cabinet Pierrot (présentation de l'avant projet sommaire par Mme Frédérique Gautier, paysagiste)

Eau potable: le syndicat d'eau de la Laize confirme le renforcement du réseau d'eau sur la partie concernée par l'aménagement du RD 131 avant la fin de l'année (ouverture des plis en juillet).

Etat matériel atelier communal : la tondeuse Honda qui date de 1996 ne peut pas être réparée. La débroussailluse a fait l'objet de plusieurs réparations aux Ets Ruaux à Saint-Pierre-sur-Dives : changement tête automatique porte-fil, carburation (2 fois).

Plan zéro phyto: le maire adjoint Jacky Delarue est invité à faire le point sur la réforme engagée en matière d'environnement, l'objectif étant de ne plus utiliser de produits de traitement dans les lieux publics et d'utiliser des méthodes dites alternatives (brûlage gaz, binage, paillage...)

Urbanisme : le permis modifié de M. et Mme Gallier a été validé. M. et Mme Yohann Hiblot ont déposé un permis de construire pour la parcelle cadastrée Ad 239 issue de la division Potel, chemin de l'église.

Compteur Linky: le maire rend compte de la réunion organisée par Enedis à l'intention des élus, et porte à leur connaissance que les communes qui prendraient des délibérations s'opposant aux compteurs Linky, seront invalidées par le tribunal administratif.

Haie parking église : le maire rend compte de l'entrevue avec M. François Lucas, qui souhaite que la haie de charmilles bordant sa propriété soit maintenue à environ 2 mètres de hauteur et qu'il s'engage à l'entretenir à ses frais. Le maire lui a demandé d'adresser un courrier en ce sens à la mairie.

PLUi: le maire informe le conseil que la communauté de communes Cingal Suisse Normande a délibéré en faveur de l'extension à la totalité du territoire de la procédure d'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), de la définition des objectifs poursuivis, des modalités de la concertation et des modalités de collaboration.

Déploiement fibre optique : le maire indique que le déploiement de la fibre optique sur la commune a pris du retard et que le bureau d'étude Circet n'est pas en mesure de donner de date précise sur la continuité des travaux du fait du rachat de Tutor par un nouvel opérateur.

Transfert pouvoir de police : le maire signale au conseil qu'il a donné son accord pour le transfert de son pouvoir de police concernant la gestion des déchets ménagers et de l'assainissement non collectif au président de la communauté de communes Cingal Suisse Normande.

Contrat CAE : le maire rend compte de l'entretien souhaité par la Mission Locale représentée par Mme Bourgault, concernant l'emploi jeune en présence des tuteurs (Jacky Delarue excusé) et les maires des deux communes. Au cours de cet entretien Grégoire Daguet a fait un certain nombre d'observations et annoncé qu'il avait l'intention de démissionner. Mme Bourgault lui a rappelé ses obligations et indiqué que le contrat était un vrai contrat de travail. Un point sera refait avec l'intéressé début octobre.

Problème raccordement terrain constructible : le maire évoque le problème rencontré par M. Guesnon Florent pour le raccordement de son terrain au réseau électrique. Enedis refuse en effet d'utiliser la servitude prévue lors de la déclaration préalable à la division de terrain. Le maire a entamé des démarches pour essayer de trouver une issue favorable à l'affaire (Enedis, Sdec, DDTM, notaire, géomètre).